

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations
Séance du Mardi 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de mars à neuf heures trente, le CCAS de Chalais dûment convoqué par Monsieur le Président s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BONIFACE Joël Président.

Nombre de membres en exercice : 9 Présents : 6 Votants : 6
Date de convocation : 28/02/2023

Présents : Ms BONIFACE J., DURAND J.M., LEMOINE J.M., Mmes POIRIER A.M., DURAND D., CHAPRON J.

Absents : Mmes BEAU A., SAINT-LOUPT M., SENREM S.

Objet : Adoption du compte de gestion 2022 –CCAS

Le CCAS

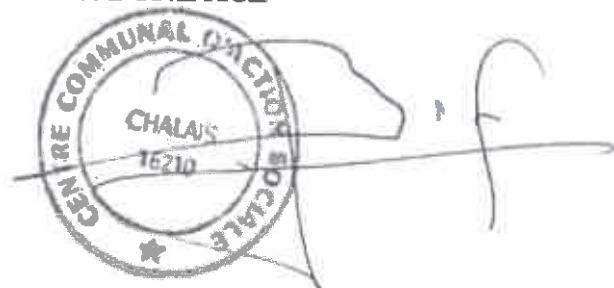
Après présentation du compte de gestion 2022

Après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du CCAS présenté par la trésorerie de Chalais.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Président
J. BONIFACE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers (86) dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.